

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DGRI 59 - DDCT Subvention (25 500 euros) et convention avec l'association Reporters sans frontières (2°).

M. Patrick KLUGMAN et M^{me} Hélène BIDARD, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Reporters sans frontières, sise 47 rue Vivienne, 75002 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission, et M^{me} Hélène BIDARD, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association Reporters sans frontières.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 25 500 euros est attribuée à Reporters sans frontières, 47 rue Vivienne, 75002 Paris (simpa n°78501 ; dossier 2016_06994 et dossier 2016_08570).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, comme suit :

- 23 500 euros au chapitre 65, nature 6574, VF 07002, au titre des relations internationales ;
- 2 000 euros au chapitre 65 - rubrique 020 - nature 6574 - ligne 15008 au titre des droits humains et de la lutte contre les discriminations.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO